



*Canada
Province de Québec
M.R.C. de Nicolet-Yamaska
Municipalité de Saint-Wenceslas*

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 211-19 AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-WENCESLAS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Carole Hélié, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas.

QUE le conseil a adopté, ce 4 février 2019, le règlement numéro 211-19 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du règlement numéro 211-19 au bureau de la municipalité de Saint-Wenceslas, aux heures normales de bureau.

QUE ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis public.

Donné à Saint-Wenceslas, ce 12^e jour de février 2019.

Carole Hélié

Carole Hélié,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, MRC Nicolet-Yamaska, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi en affichant une copie entre 10h00 et 11h00, le 12 février 2019, à l'endroit suivant, savoir la Mairie ainsi qu'une publication sur le site Web.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 février 2019.

Carole Hélié

Carole Hélié, directrice générale et
secrétaire-trésorière

ZONE
FIER